

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 8 avril à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur René DESMARES le doyen d'âge, suite à la convocation adressée par Monsieur Gérard LEGUAY, président sortant le mardi 31 mars 2026 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 49
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 50

Étaient présents : Rodrigue SIMEON, Denis EUSTACHE, Christine LEMAIRE, Gérard PATRIX, Valérie LAMBERT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Nathalie HANICOT, Michel GENNEVIEVE, Bérangère MOREAU, Sylvie HARIVEL, Jean- Yves BREPIN, Hélène REVERT, Audrey PICOT représentée par Jean-Yves LEMARCHAND son suppléant, Christophe LEMENNICIER, Philippe LEROUX, Isabelle FOUQUES-CARIOU, Romain TREFEU, Chantal SAVATTE, Jean-Michel SOUTUMIER, Florence BELLAMY, Steeve BOISSIER, Céline SORNIN-FEUILLET, Christine SALMON, Jean-Noël DUMAS, Bertrand GOSSET, Sophie LECHEVALIER-BOISSEL, Frédéric ENEE, Thierry PAY, Edith LANGLOIS, Pascal CURY, Yves PIET représenté par René DESMARES son suppléant, Stéphanie URBAIN, Marie-Jeanne MADELINE, Patrick DUCHEMIN, Gaële FILLÂTRE, Jérémie DESGUEE, Séverine MALHERBE, Carole VERRY, Thierry LECRES, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Sandrine MARY, Cédric MARIE, Serge PIERRE, Delphine GUILBERT, Alexandre LEBASTARD, conseillers communautaires.

Était absent excusé ayant donné un pouvoir : Anthony JAN a donné pouvoir à Jérémie DESGUEE

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur René DESMARES, Président doyen d'âge procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Le doyen d'âge annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Sandra LEMARCHAND a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20260408-2 : AG_ELECTION DU PRESIDENT

Sous la présidence du doyen d'âge, le conseil communautaire désigne 2 assesseurs :

- Isabelle FOUQUES-CARIOU
- Christophe LE BOULANGER

Le doyen d'âge, procède à l'élection du Président. Il rappelle la réglementation :

« Par application des articles L2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président est élu :

- au scrutin secret uninominal
- à la majorité absolue des membres du Conseil Communautaire pour les deux premiers tours de scrutin
- à la majorité relative au troisième tour »

Le doyen d'âge, demande aux conseillers communautaires quels sont ceux qui souhaitent se porter candidat.

Stéphanie LEBERRURIER et Christine SALMON se sont portées candidates. Elles prennent la parole pour se présenter et exposer leurs motivations au poste de Présidente.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, dépose dans l'urne son vote.

Il a fait constater qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin excepté pour un (1) conseiller qui avait un pouvoir (ci-joint).

Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré. Tous les conseillers ont pris part au vote.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Présidente,

Candidates :

- Madame Stéphanie LEBERRURIER

- Madame Christine SALMON

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 50

- Bulletins blancs ou nuls : 1 blanc

- Suffrages exprimés : 49

- Majorité absolue : 25

ont obtenu :

- Madame Stéphanie LEBERRURIER : 28

- Madame Christine SALMON : 21

Madame Stéphanie LEBERRURIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée présidente de Pré-Bocage Intercom

Madame Stéphanie LEBERRURIER a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

La Présidente Stéphanie LEBERRURIER nouvellement élue, anime la suite du conseil communautaire.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Sandra LEMARCHAND

La Présidente,
Stéphanie LEBERRURIER



Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20260408-20260408-2_DEL-DE
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

DÉPARTEMENT

CALVADOS

ARRONDISSEMENT

VIRE

EPCI :

COMMUNAUTE DE COMMUNES PRE-BOCAGE INTERCOM

PROCÈS-VERBAL

Effectif du conseil communautaire

50

Nombre de conseillers en exercice

50

DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DES VICE- PRÉSIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

L'an deux mille vingt-six, le 8 avril à dix-huit heures, en application de l'article L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 et de l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de la Communauté de Communes Pré-Bocage Intercom

Étaient présents : Rodrigue SIMEON, Denis EUSTACHE, Christine LEMAIRE, Gérard PATRIX, Valérie LAMBERT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Nathalie HANICOT, Michel GENNEVIEVE, Bérangère MOREAU, Sylvie HARIVEL, Jean- Yves BRECIN, Hélène REVERT, Audrey PICOT représentée par Jean-Yves LEMARCHAND son suppléant, Christophe LEMENNICIER, Philippe LEROUX, Isabelle FOUQUES-CARIOU, Romain TREFEU, Chantal SAVATTE, Jean-Michel SOUTUMIER, Florence BELLAMY, Steeve BOISSIER, Céline SORNIN-FEUILLET, Christine SALMON, Jean-Noël DUMAS, Bertrand GOSSET, Sophie LECHEVALIER-BOISSEL, Frédéric ENEE, Thierry PAY, Edith LANGLOIS, Pascal CURY, Yves PIET représenté par René DESMARES son suppléant, Stéphanie URBAIN, Marie-Jeanne MADELINE, Patrick DUCHEMIN, Gaële FILLÂTRE, Jérémie DESGUEE, Séverine MALHERBE, Carole VERRY, Thierry LECRES, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Sandrine MARY, Cédric MARIE, Serge PIERRE, Delphine GUILBERT, Alexandre LEBASTARD, conseillers communautaires.

Était absent excusé ayant donné un pouvoir : Anthony JAN a donné pouvoir à Jérémie DESGUEE

1. Installation des conseillers communautaires

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur René DESMARES Conseiller communautaire suppléant le plus âgé (en application de l'article L. 5211-2 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Madame Sandra LEMARCHAND a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le doyen d'âge des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 49 (Quarante-neuf) conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire, à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau :

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins :

Madame Isabelle FOUQUES-CARIOU, Monsieur Christophe LE BOULANGER

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil communautaire. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	50
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....	49
f. Majorité absolue	25

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LEBERRURIER Stéphanie	28	VINGT HUIT
SALMON Christine	21	VINGT ET UN

2.7. Proclamation de l'élection du président

Madame Stéphanie LEBERRURIER a été proclamée présidente et a été immédiatement installée.

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de Madame Stéphanie LEBERRURIER élue présidente (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

Le président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, l'établissement disposait, à ce jour, de 10 vice-présidents. Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 10 le nombre des vice-présidents du conseil.

3.1. Élection du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	50
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	5
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	44
f. Majorité absolue	23

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LE BOULANGER Christophe	44	QUARANTE QUATRE

3.1.4. Proclamation de l'élection du premier vice-président

Monsieur Christophe LE BOULANGER a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

Départ à 19h25 après vote de l'élection du 1^{er} vice-président de Madame Christian SALMON, pouvoir donné à Jean-Noël DUMAS

3.2. Élection du deuxième vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	50
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	49
f. Majorité absolue ⁴	25

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
FILLÂTRE Gaële	20	VINGT
FOUQUES-CARIOU Isabelle	29	VINGT NEUF

3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

Madame Isabelle FOUQUES-CARIOU a été proclamée deuxième vice-présidente et immédiatement installée.

3.3. Élection du troisième vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	50
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	6
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	44
f. Majorité absolue ⁴	23

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LEMARCHAND Sandra	44	QUARANTE QUATRE

3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

Madame Sandra LEMARCHAND a été proclamée troisième vice-présidente et immédiatement installée.

3.4. Élection du quatrième vice-président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	50
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	9
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....	40
f. Majorité absolue ⁴	21

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DESGUEE Jérémie	40	QUARANTE

3.4.4. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

Monsieur Jérémie DESGUEE a été proclamé quatrième vice-président et immédiatement installé.

3.5. Élection du cinquième vice-président

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	50
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	3
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	47
f. Majorité absolue ⁴	24

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BOISSIER Steeve	13	TREIZE
LAMBERT Valérie	34	TRENTE-QUATRE

3.5.4. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

Madame Valérie LAMBERT a été proclamée cinquième vice-présidente et immédiatement installée.

3.6. Élection du sixième vice-président

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	50
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	10
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	40
f. Majorité absolue ⁴	21

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PAY Thierry	40	QUARANTE

3.6.4. Proclamation de l'élection du sixième vice-président

Monsieur Thierry PAY a été proclamé sixième vice-président et immédiatement installé.

3.7. Élection du septième vice-président

3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	50
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	4
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	46
f. Majorité absolue ⁴	24

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DUJARDIN Guillaume	32	TRENTE-DEUX
LECHEVALIER-BOISSEL Sophie	14	QUATORZE

3.7.4. Proclamation de l'élection du septième vice-président

Monsieur Guillaume DUJARDIN a été proclamé septième vice-président et immédiatement installé.

3.8. Élection du huitième vice-président

3.8.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	50
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	14
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	35
f. Majorité absolue ⁴	18

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BRECIN Jean-Yves	35	TRENTE-CINQ

3.8.4. Proclamation de l'élection du huitième vice-président

Monsieur Jean-Yves BRECIN a été proclamé huitième vice-président et immédiatement installé.

3.9. Élection du neuvième vice-président

3.9.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	50
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	13
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	36
f. Majorité absolue ⁴	19

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
HARIVEL Sylvie	36	TRENTE-SIX

3.9.4. Proclamation de l'élection du neuvième vice-président

Madame Sylvie HARIVEL a été proclamée neuvième vice-présidente et immédiatement installée.

3.10. Élection du dixième vice-président

3.10.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	50
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	17
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	32
f. Majorité absolue ⁴	17

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DUMAS Jean-Noël	32	TRENTE-DEUX

3.10.4. Proclamation de l'élection du dixième vice-président

M Jean-Noël DUMAS a été proclamé dixième vice-président et immédiatement installé.

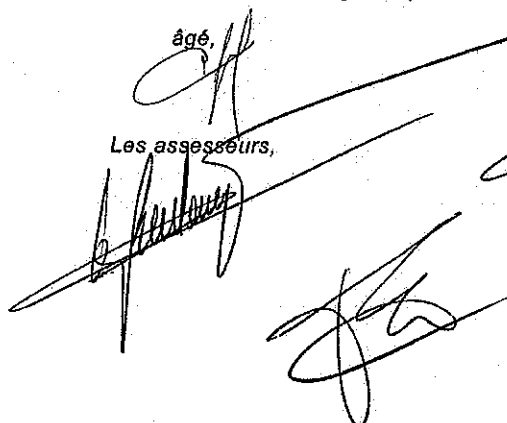
4. Observations et réclamations

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 8 avril 2026, à 23 heures, 10 minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le président (ou son remplaçant), le conseiller communautaire le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.
Le président (ou son remplaçant), Le conseiller communautaire ou le délégué le plus âgé, Le secrétaire,



âgé,
Les assesseurs,




Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20260408-20260408-2_DEL-DE
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

ÉLECTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

FEUILLE DE PROCLAMATION annexée au procès-verbal de l'élection

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS (dans l'ordre du tableau)

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction ¹	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffres)
Mme	LEBERRURIER Stéphanie	28/11/1968	Présidente	28
M.	LE BOULANGER Christophe	08/11/1967	1 ^{er} vice-président	44
Mme	FOUQUES-CARIOU Isabelle	20/02/1962	2 ^{ème} vice-président	29
Mme	LEMARCHAND Sandra	06/06/1980	3 ^{ème} vice-président	44
M.	DESGUEE Jérémie	05/12/1983	4 ^{ème} vice-président	40
Mme	LAMBERT Valérie	03/07/1971	5 ^{ème} vice-président	34
M.	PAY Thierry	17/10/1962	6 ^{ème} vice-président	40
M.	DUJARDIN Guillaume	07/07/1982	7 ^{ème} vice-président	32
M.	BRECIN Jean-Yves	19/07/1955	8 ^{ème} vice-président	35
Mme	HARIVEL Sylvie	01/11/1967	9 ^{ème} vice-président	36
M.	DUMAS Jean-Noël	05/06/1961	10 ^{ème} vice-président	32

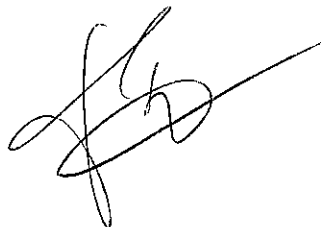
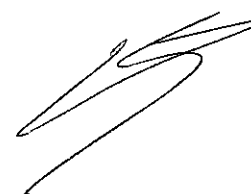
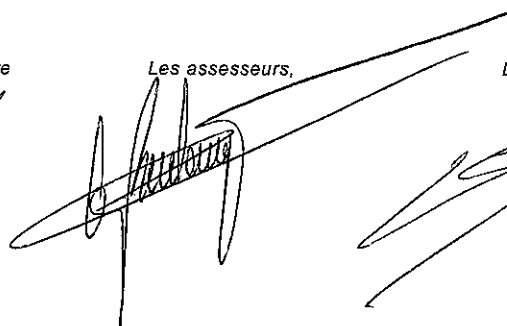

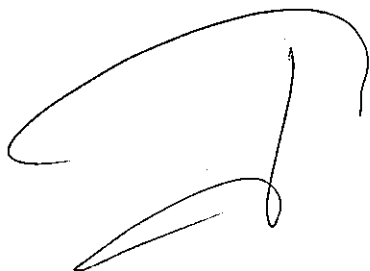
Fait à Les Monts d'Aunay, le 8 avril 2026

Le Président

Le conseiller communautaire
le plus âgé,

Les assesseurs,

Le secrétaire,



¹ Préciser : président ou vice-président (indiquer le numéro d'ordre du vice-président).

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20260408-20260408-2_DEL-DE
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026